



Tarascon, le mardi 4 janvier 2022

**Communiqué de Lucien Limousin, Maire de Tarascon**

**Les salles municipales seront fermées jusqu'au 31 janvier 2022.**

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19.

Considérant le caractère pathogène du virus, du variant omicron et sa propagation.

Considérant que les rassemblements favorisent la transmission rapide du virus, y compris dans les espaces non clos.

Considérant l'aggravation de la situation sanitaire, des mesures plus restrictives doivent être prises pour assurer la sécurité de la population.

Considérant les différents manquements constatés sur la commune depuis la mise en œuvre des dernières dispositions sanitaires.

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées.

Considérant qu'il est fortement déconseillé actuellement d'organiser des rassemblements et a fortiori lorsque ces derniers comme les assemblées générales sont accompagnés de moment de convivialité.

Suite aux recommandations de la Sous-Préfecture et au vu de l'évolution du taux de contamination dans le Département des Bouches-du-Rhône et de la situation tendue dans les hôpitaux de notre territoire, Lucien Limousin, Maire de Tarascon a décidé la fermeture des salles municipales aux associations locales (Camargue, Consuls, Panoramique, Provence, Richelieu, Centre Socio Culturel, Maison des Sports, Maison des Associations Patriotiques, Clubs-houses sportifs pour les moments de convivialité) jusqu'au 31 janvier 2022.

En ce qui concerne les pratiques sportives, les associations doivent bien entendu se conformer aux dispositions dictées par leurs fédérations respectives.